



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 27 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est établi en application de la résolution 66/125 de l'Assemblée générale. Il présente les éléments essentiels des débats tenus par la Commission du développement social à sa cinquantième session sur le thème prioritaire intitulé « Élimination de la pauvreté », compte tenu de ses liens avec l'intégration sociale, le plein emploi et un travail décent pour tous. Il montre qu'il est important d'améliorer la cohérence des politiques et de mobiliser suffisamment de ressources financières pour concrétiser effectivement les engagements en matière de développement social. Il conclut par des recommandations présentées à l'Assemblée générale pour examen.

* A/67/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/125, l'Assemblée générale a réaffirmé que la Commission du développement social conserve la responsabilité première du suivi et de l'examen du Sommet mondial pour le développement social et a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la question, à sa soixante-septième session.

2. Le présent rapport fait la synthèse des débats tenus par la Commission du développement social à sa cinquantième session et met particulièrement l'accent sur le thème prioritaire retenu, l'élimination de la pauvreté, compte tenu de ses liens avec l'intégration sociale, le plein emploi et un travail décent pour tous. La première partie du rapport expose les défis politiques en matière d'élimination de la pauvreté et les enseignements tirés de la mise en œuvre de stratégies d'élimination de la pauvreté et étudie plus particulièrement la pauvreté et le chômage de la jeunesse, que la Commission considère comme des questions nouvelles. Le rapport traite également des besoins particuliers de l'Afrique et des pays les moins avancés ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes portant sur des groupes sociaux et leur intégration sociale. La deuxième partie du rapport est consacrée essentiellement à deux conditions nécessaires pour continuer à donner suite au Sommet, à savoir la cohérence des politiques et la mobilisation de ressources financières suffisantes. Il conclut par un ensemble de recommandations, à l'intention de l'Assemblée générale.

II. Examen des débats de fond tenus par la Commission du développement social, à sa cinquantième session

A. Élimination de la pauvreté

3. Les progrès en matière de réduction de l'extrême pauvreté ont été irréguliers. Si la cible relative à la pauvreté énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement a été atteinte au niveau mondial, certaines régions et de nombreux pays sont à la traîne¹. De plus, atteindre la cible en matière de pauvreté n'est qu'un pas vers la réalisation de l'engagement d'éliminer la pauvreté pris lors du Sommet mondial pour le développement social. Si le taux de diminution observé entre 1990 et 2005 se poursuit, il faudra 88 ans de plus pour éliminer l'extrême pauvreté. En outre, de nombreux pays qui ont réussi à réduire la pauvreté sur le plan des revenus doivent relever des défis considérables dans d'autres domaines où le dénuement se fait sentir, dont l'accès à l'éducation, à la nourriture et à d'autres biens et services de base.

1. Défis en matière d'élimination de la pauvreté

4. L'accroissement des inégalités, la création insuffisante d'emplois, la faible productivité agricole et les incidences des changements climatiques constituent des

¹ Pour une description plus détaillée de l'évolution aux niveaux mondial et régional, voir le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/67/180).

obstacles persistants à la réduction de la pauvreté, qui continuent à être exacerbés par le faible redressement de l'économie mondiale et la crise financière en Europe.

5. L'inégalité des revenus s'accroît, dans les pays et entre pays. Elle s'est creusée entre 1990 et 2005 dans près des deux tiers des pays disposant de données, en dépit d'une croissance économique mondiale robuste². Les enfants vivant dans les ménages les plus pauvres et dans les zones rurales risquent davantage de présenter une insuffisance pondérale, de mourir avant l'âge de 5 ans et de n'être pas scolarisés que les enfants vivant en milieu urbain ou dans des ménages plus aisés. La pauvreté continue de toucher de manière disproportionnée les peuples autochtones et les personnes handicapées. Si l'inégalité des revenus est importante et augmente dans les pays, les différences entre pays sont plus marquées et représentent les deux tiers des inégalités en matière de revenu dans le monde. Les conséquences des crises économiques et alimentaires et de phénomènes tels que les changements climatiques se font particulièrement sentir dans les ménages les plus pauvres, ce qui menace d'aggraver encore l'inégalité.

6. L'inégalité des revenus hypothèque la croissance économique et la stabilité sociale et fait obstacle à la participation des pauvres à la vie économique, sociale, et politique. Si l'on n'est pas déterminé à résoudre le problème de l'inégalité aux niveaux national et international, le développement continuera à bénéficier uniquement à des segments de la population ou se ralentira.

7. Pour réduire les inégalités, éliminer la pauvreté et promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, il est essentiel de créer des possibilités d'emploi durable et de travail décent. Les crises économique et financière ont suscité une crise mondiale de l'emploi, qui s'est accompagnée d'un net déclin de l'emploi et des salaires dans le plus grand nombre de pays. Dans les pays en développement, le pourcentage de travailleurs occupant des emplois précaires a augmenté, les conditions de travail dans le secteur non structuré ont empiré et, en conséquence, la pauvreté des classes laborieuses a augmenté. Ces tendances viennent aggraver le déficit d'emploi qui existait avant les crises et montrent bien qu'il importe de réexaminer les cadres de politique nationale et internationale de manière à créer des emplois plus nombreux et meilleurs, en particulier pour les jeunes et d'autres groupes sociaux défavorisés.

8. Les efforts de réduction de la pauvreté ont également été entravés par la hausse du cours des denrées alimentaires et l'insécurité alimentaire mondiale. Les aléas climatiques dans de grands pays producteurs de céréales et dans des régions comme la Corne de l'Afrique et le Sahel, ainsi que la spéculation sur les marchés des produits agricoles et l'augmentation de la demande de biocarburants, ont contribué aux crises alimentaires les plus récentes. Historiquement, le nombre d'êtres humains vivant dans la disette a augmenté même durant les périodes de croissance élevée et de prix relativement faibles, ce qui suggère que la faim, tout comme la pauvreté, est la conséquence de déséquilibres structurels. La faiblesse des investissements agricoles et les distorsions des échanges mondiaux constituent l'une des causes à long terme de l'insécurité alimentaire persistante. Après un déclin des investissements agricoles qui s'est poursuivi pendant des dizaines d'années, la productivité stagne dans nombre de pays en développement et l'agriculture axée

² Ferreira, F.H.G. and M. Ravallion. *Global Poverty and Inequality: A review of the Evidence*. Policy Research Working Paper, vol. 4623 (Washington, Banque mondiale, 2008).

vers l'exportation s'est traduite par la diminution des investissements dans les cultures meilleur marché, qui permettraient de répondre aux besoins nutritionnels des populations toujours plus nombreuses des pays pauvres. Les effets des changements climatiques, déjà manifestes dans de nombreux pays en développement, constituent de nouvelles menaces à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire.

9. L'inégalité des revenus, la médiocrité des conditions d'emploi et le manque de possibilités économiques sont autant de manifestations de la marginalisation qui contribue à la pauvreté. Si l'on veut éliminer la pauvreté et parvenir à une croissance économique inclusive, équitable et durable, il est essentiel que les pauvres puissent participer à la vie sociale, économique et politique.

2. Interventions en matière d'élimination de la pauvreté : enseignements

10. Les récentes crises ont illustré la vulnérabilité des personnes et des familles pauvres et souligné la nécessité de politiques plus efficaces en vue de réduire la pauvreté et l'inégalité. En dépit de la diversité des défis économiques, sociaux et politiques que doivent relever les pays en la matière, on s'accorde généralement à dire qu'il convient de s'attaquer d'urgence avec plus d'efficacité à un certain nombre de problèmes, sur la base des données d'expérience nationales. Plus spécifiquement, les politiques doivent s'employer à démarginaliser les personnes pour éliminer la pauvreté, en créant des emplois, en favorisant une croissance inclusive, équitable et soutenue et en fournissant une protection sociale.

11. Dans les pays qui ont connu des périodes de croissance durable, les progrès en matière de réduction de la pauvreté ont été plus rapides lorsque la croissance économique s'est accompagnée d'une augmentation soutenue du travail décent, d'une hausse de la productivité agricole et de la progression des industries manufacturières. Ces pays ont bénéficié de politiques économiques et sociales complémentaires, les pouvoirs publics favorisant le développement industriel et effectuant d'importants investissements dans les domaines de l'infrastructure, des services sociaux et de la protection sociale. Toutefois, dans de nombreux pays, la création d'emplois et la croissance inclusive sont entravées par des politiques fragmentaires et souvent incohérentes, aux niveaux national et international. L'actuel cadre de politiques macroéconomiques, qui vise à juguler l'inflation et à contrôler les déficits budgétaires, a intensifié l'instabilité du marché du travail, ce qui s'est traduit par l'allongement des périodes de chômage et l'augmentation du chômage en temps de crise.

12. Une croissance économique soutenue plus inclusive exige des politiques macroéconomiques orientées vers la création d'emplois plus nombreux et meilleurs. En général, les pays qui ont le moins subi le contrecoup des cycles économiques et limité les fluctuations en matière de production, d'investissement et d'emploi ont mis en œuvre un ensemble cohérent de politiques économiques anticycliques, en augmentant les dépenses publiques en période de ralentissement de l'activité économique.

13. Les pays qui ont réussi à maintenir le chômage à des niveaux relativement faibles depuis le début de la crise financière et économique mondiale ont investi davantage dans des programmes relatifs au marché du travail que les pays où le marché du travail a été plus durement frappé. Toutefois, en conséquence de la politique d'austérité budgétaire poursuivie par un nombre croissant de pays, un

grand nombre de ces programmes et la dépense sociale en général ont fait l'objet de coupes prématurées, laissant les bénéficiaires tout aussi vulnérables aux chocs futurs.

14. Les programmes et politiques relatifs au marché du travail visant à résoudre le problème du déficit structurel de possibilités d'emploi ont essentiellement pris la forme de services de formation et d'intermédiation. Toutefois, les solutions à l'actuelle crise de l'emploi ne seront pas durables si elles ne favorisent pas la création de nouvelles possibilités d'emploi décent, principalement grâce à des politiques macroéconomiques et à des investissements élevés dans le domaine de l'infrastructure. Pour résoudre la crise de l'emploi, il faudra également relever les défis auxquels l'économie informelle se heurte, en vue de promouvoir le développement des capacités productives à long terme et d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des revenus des travailleurs du secteur non structuré. Il faudra également s'employer davantage à lutter contre l'exclusion de certains groupes, en particulier les jeunes, du marché du travail.

15. Les éléments dont on dispose montrent que des programmes de protection sociale bien conçus sont un élément important des politiques de l'emploi productif et du travail décent, de la cohésion sociale et en fin de compte de prévention et de réduction de la pauvreté et des inégalités. Les programmes de protection sociale sont essentiels pour diminuer la précarité. À long terme, la protection sociale peut aider les personnes et les familles à construire un capital humain et social et à améliorer leurs perspectives d'existence, s'attaquer ainsi à l'une des causes profondes de la pauvreté et libérer le potentiel productif de la main-d'œuvre. Dans des pays se situant à un niveau donné de revenu, des dépenses plus élevées de protection sociale vont de pair avec une moindre pauvreté³.

16. Bien que de nombreux pays s'emploient à mettre en place ou à étendre des programmes de protection sociale, comme indiqué à la Commission, pendant sa cinquantième session, près de 75 % de la population mondiale n'est pas encore couverte par une sécurité sociale adéquate.

17. Toutefois, la plupart des pays ont les moyens financiers de mettre en œuvre progressivement un socle de protection sociale. Des études réalisées en Asie et en Afrique indiquent que le coût initial annuel brut d'une enveloppe de base de transferts sociaux (non compris l'accès aux soins de santé de base) se situe entre 2,2 % et 5,7 % du produit intérieur brut (PIB)⁴. Des éléments individuels semblent même plus accessibles financièrement. Ainsi, le coût annuel de pensions universelles vieillesse et incapacité de base serait de l'ordre de 0,6 % à 1,5 % du PIB dans les pays étudiés. D'importants programmes d'allocations en espèces, ciblés et assortis de conditions, comme Bolsa Familia au Brésil, peuvent être exécutés pour un coût équivalant à environ 0,5 % du PIB et des plans de retraite universels comme ceux réalisés en Namibie, au Népal et à Maurice peuvent être financés moyennant 1 à 1,5 % du PIB.

³ Armando Barrientos, Protection sociale et réduction de la pauvreté, document établi à la demande de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, *Combattre la pauvreté et l'inégalité : changement structurel, politique sociale et conditions politiques* (Genève 2010).

⁴ Organisation internationale du Travail, 2010, *Extending social security to All: A Guide through Challenges and Options* (Genève, 2010).

18. Un autre enseignement tiré de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté est qu'il convient de privilégier le développement rural et la productivité agricole pour éliminer la pauvreté extrême et la faim. Pour surmonter les crises alimentaires, il faudra associer des mesures à court et à long terme en vue d'accroître la productivité agricole et de permettre aux exploitants agricoles et à la population rurale de faire mieux face à l'instabilité du prix des denrées alimentaires. Pour ce faire, il conviendra d'améliorer l'accès aux débouchés et au commerce des produits agricoles et alimentaires, ainsi que les infrastructures et l'accès aux services sociaux dans les zones rurales, et de mettre en place des programmes adéquats de protection sociale. L'appui à court terme à la production alimentaire, en particulier, aux fins d'un meilleur accès des petits exploitants à des semences améliorées, à l'énergie et aux engrais, a des retombées considérables sur la réduction de la pauvreté. De plus, la promotion des petites et moyennes entreprises dans les zones rurales peut créer des emplois non agricoles, réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et faciliter la diversification de l'agriculture vers d'autres activités rurales.

19. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement ont des incidences néfastes sur la productivité agricole et menacent le bien-être des pauvres, dont les moyens d'existence dépendent plus directement de la diversité génétique, de celle des espèces et de l'écosystème. On voit donc bien que les stratégies propres à atténuer les incidences des changements climatiques et à promouvoir une production écologiquement viable seront bénéfiques aux pauvres.

20. Les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Conférence Rio +20) ont souligné la nécessité de promouvoir l'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement rural et insisté sur l'importance de l'élimination de la pauvreté, de l'inclusion sociale et de la participation pour l'avenir de la planète. Les États Membres sont convenus à Rio d'entamer un processus d'élaboration d'objectifs de développement durable qui devraient être fondés sur Action 21 et sur le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) et qui prendraient en compte, de manière équilibrée, les trois dimensions du développement durable. Ce processus devrait s'inscrire dans l'action des Nations Unies en faveur du développement au-delà de 2015 et devrait concourir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. Aussi bien Action 21 que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg soulignent que l'élimination de la pauvreté est une condition indispensable à la réalisation effective du développement durable et préconisent une approche axée sur les personnes. Toutefois, les objectifs de développement durable devraient être fondés sur une perspective plus large du développement social. Le principe de l'équité, ainsi que l'inclusion et la participation sociale, devraient être au cœur des objectifs et des stratégies de développement durable ultérieures, pour assurer la durabilité sociale du nouveau cadre de développement. Les pouvoirs publics devront également accélérer leur action au niveau national pour lier leurs efforts en matière de développement social à l'action en faveur de la protection de l'environnement et de la transition vers des économies vertes, compte tenu des objectifs de développement déjà arrêtés sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social.

22. Il est important que tous les membres de la société participent à la vie sociale, économique et politique pour que les gouvernements répondent aux besoins de tous, pauvres y compris. Les progrès en matière d'accès à la protection et aux services sociaux ne réussiront pas à éliminer la pauvreté s'ils ne sont pas complétés par des mesures plus générales portant sur l'accès à la justice ainsi qu'à la terre, au crédit et aux autres ressources productives essentielles pour la démarginalisation. Cela nécessitera des mesures publiques de lutte contre la discrimination à l'égard des personnes et des groupes sociaux.

B. Les besoins spéciaux de l'Afrique et des pays les moins avancés

23. Les pays d'Afrique et les pays les moins avancés sont parvenus à accélérer leur croissance économique et certains d'entre eux ont enregistré également des progrès en matière de développement social, depuis la tenue du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, en 1995. La forte croissance de ces pays durant la dernière décennie revêt une importance particulière. Après avoir connu avant les années 90 des résultats économiques médiocres et une croissance lente pendant une période prolongée, plusieurs pays d'Afrique ont enregistré quelques-uns des taux de croissance les plus rapides au monde. De même, dans les pays les moins avancés, le PIB a augmenté de plus de 7 % ces 10 dernières années⁵. Toutefois, dans de nombreux pays, la croissance économique ne s'est accompagnée ni de meilleurs résultats en matière de développement social ni d'emplois décents. Nombre de pays en particulier s'efforcent de réduire les niveaux de pauvreté et de chômage des jeunes.

24. D'après de récentes estimations de la Banque mondiale, le nombre absolu de personnes disposant de moins de 1,25 dollar par jour en Afrique saharienne est passé de 395 millions à 386 millions entre 2005 et 2008, soit une diminution de 9 millions⁶. Le pourcentage des gens qui disposent de moins de 1,25 dollar par jour pour vivre est tombé de 52,3 % en 2005 à 47,5 % en 2008. Toutefois, à l'exception du Cambodge, de l'Éthiopie, de la Mauritanie et du Sénégal, les niveaux d'extrême pauvreté n'ont pas décliné sensiblement dans les 48 pays les moins avancés du monde.

25. Outre de s'attaquer à la pauvreté extrême, les pays d'Afrique et les pays les moins avancés ont enregistré des progrès significatifs en matière d'amélioration du taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire. Entre 1999 et 2009, les taux net de scolarisation ont augmenté de 18 points de pourcentage en Afrique subsaharienne, les plus grandes avancées étant observées dans certains des pays les plus pauvres, comme le Burundi, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Togo et la République-Unie de Tanzanie. En dépit de ces progrès tangibles, dans près de la moitié des pays les moins avancés, au moins deux enfants sur cinq abandonnent l'enseignement primaire avant d'atteindre la dernière classe du primaire. De plus, près d'un cinquième des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés dans les pays

⁵ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport sur les pays les moins avancés, 2011 : contribution de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable*, Organisation des Nations Unies, Genève, 2011.

⁶ S. Chen et M. Ravallion, Actualisation des estimations de la Banque mondiale concernant la pauvreté en termes de consommation dans le monde en développement, exposé. Groupe de recherche sur le développement de la Banque mondiale, 2012.

les moins avancés⁷. Ces déficits, ainsi que les succès limités en matière d'accroissement des possibilités d'enseignement au niveau du secondaire, entravent l'aptitude de ces pays à lutter dans l'économie mondiale.

26. Sur le plan de la santé, les pays d'Afrique et les pays les moins avancés ont progressé en matière de réduction du taux de mortalité des moins de 5 ans, de limitation de la propagation du VIH (virus d'immunodéficience humaine) et du sida (syndrome d'immunodéficience acquise) et de vaccination des enfants. Il n'en reste pas moins qu'en dépit de ces facteurs positifs, d'importantes inégalités persistent entre pays et dans les pays, qui se traduisent par des taux de mortalité maternelle et infantile inacceptables dans plusieurs pays. Ainsi, on constate une insuffisance pondérale chez plus de 25 % des enfants de moins de 5 ans dans les pays les moins avancés.

27. Les pays d'Afrique et les pays les moins avancés connaissent également la disette. En raison de la persistance de l'insécurité alimentaire, une personne sur quatre souffre de malnutrition en Afrique subsaharienne. La grave sécheresse qui a menacé des millions de vies dans la Corne de l'Afrique en 2011 a été suivie par une autre grave crise alimentaire dans la région du Sahel (Afrique occidentale). Si les sécheresses et les mauvaises récoltes ont été les causes immédiates de ces crises alimentaires, on peut en trouver la cause à long terme dans l'insuffisance des investissements agricoles, surtout à destination des petits exploitants. À ce facteur sont venus s'ajouter des politiques erronées, des institutions faibles et un effondrement des marchés⁸.

28. Outre les catastrophes naturelles, le progrès socioéconomique des pays d'Afrique et des pays les moins avancés reste hypothéqué par les effets de la crise économique et financière mondiale, l'instabilité du prix des denrées alimentaires et de l'énergie et les effets néfastes des changements climatiques. En particulier, la persistance de la crise de la dette souveraine dans la zone euro, qui fait suite à la crise financière et économique mondiale, constitue un important risque de nouvelle récession mondiale qui aurait de lourdes retombées sur les économies des pays d'Afrique et des pays les moins avancés. Plus spécifiquement, la crise économique et financière entrave l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement à destination des pays d'Afrique et des pays les moins avancés. Elle obère également les échanges de produits et de services, extrêmement importants pour la stabilité financière de ces pays. En outre, la contraction de la demande dans les économies industrialisées a contribué au ralentissement de la croissance et à la stagnation de l'emploi dans les pays en développement tributaires des marchandises et des services. Ces facteurs, conjointement avec la disparition des envois de fonds de l'étranger et les importations très onéreuses de denrées alimentaires dans certains pays pauvres, empêchent les pays africains et les pays les moins avancés de mobiliser suffisamment de ressources aux fins du développement et de dépenses sociales hautement nécessaires.

29. Les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis en mai 2011 à Istanbul, à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en vue de renouveler et de renforcer les partenariats mondiaux aux fins du

⁷ Organisation des Nations Unies, *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2011*. (New York, 2011).

⁸ Programme des Nations Unies pour le développement. *Rapport sur le développement humain en Afrique, 2012 : Vers une sécurité alimentaire durable* (New York, 2012).

développement des pays pauvres. À cette occasion, ils ont débattu des défis auxquels se heurtent les pays les moins avancés et adopté un nouveau Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. L'objectif primordial de ce programme est de « surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés » (A/CONF.219/3/Rev.1, par. 27).

C. Pauvreté et chômage de la jeunesse

30. L'emploi des jeunes a constitué un problème mondial persistant ces dernières décennies. Ce problème a été aggravé par la crise financière et économique mondiale. Les jeunes de 15 à 24 ans souffrent particulièrement du chômage et sont majoritaires dans le secteur non structuré et parmi les travailleurs pauvres. Étant donné que les coûts sociaux, économiques et politiques d'une crise prolongée résultant du chômage de la jeunesse seraient élevés, il convient d'accorder d'urgence une attention particulière aux politiques en faveur de la jeunesse dans les pays développés et dans les pays en développement.

31. À la fin de 2011, moins de la moitié (48,7 %) des jeunes participaient activement au marché du travail et l'on comptait 74,8 millions de jeunes chômeurs (12,7 %)⁹. En outre, le nombre des jeunes travailleurs démotivés, qui ne sont pas comptabilisés parmi les chômeurs, a augmenté dans de nombreux pays¹⁰. Le chômage et le désenchantement généralisé, outre de constituer un gâchis considérable de potentiel humain, peuvent avoir de lourdes répercussions sur les jeunes qui en sont victimes et sur les sociétés en général.

32. Dans de nombreux pays en développement, le principal problème ne concerne pas nécessairement le chômage ou l'inactivité des jeunes mais plutôt l'absence de travail décent pour les jeunes. Dans ces pays, les jeunes doivent souvent travailler dans le secteur non structuré ou être travailleurs indépendants et ne disposent ni d'un salaire ni d'une protection sociale adéquats, ni de bonnes conditions de travail. C'est pourquoi les jeunes sont majoritaires parmi les travailleurs pauvres.

33. Les premiers postes occupés sur le marché du travail constituant des indicateurs solides des salaires potentiels futurs, la tendance à la hausse du chômage de la jeunesse et au manque d'emplois décents a des incidences à long terme sur le bien-être des jeunes et sur leur formation professionnelle. Les possibilités offertes aux jeunes étant réduites, ils peuvent se trouver marginalisés dans la société. Les jeunes femmes et les jeunes appartenant à des groupes sociaux défavorisés, comme les peuples autochtones, les minorités ethniques, les personnes handicapées et les migrants, sont particulièrement désavantagés dans la recherche d'un emploi décent, ce qui contribue à leur exclusion et à leur inégalité sociale.

⁹ Organisation internationale du Travail, *Tendances mondiales de l'emploi 2012 : Prévenir une aggravation de la crise de l'emploi* (Genève, 2012).

¹⁰ Pour des données supplémentaires concernant le chômage et la pauvreté des jeunes, voir le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (A/67/180).

1. Relever le défi du chômage des jeunes

34. La crise de l'emploi des jeunes a révélé la nécessité urgente de politiques et de programmes plus efficaces visant à améliorer la qualité et la quantité des emplois offerts aux jeunes. Les politiques existantes n'ont pas réglé le problème des déficits d'emploi décent et n'ont pas fourni aux jeunes travailleurs la protection et l'appui qui leur permettraient de s'épanouir, d'échapper à la pauvreté et de participer activement au développement économique et social de leur communauté. Il existe cependant des mesures politiques qui ont permis de créer des emplois plus nombreux et meilleurs pour les jeunes.

35. Les politiques visant à s'attaquer aux causes structurelles de l'absence de possibilités d'emploi pour les jeunes ont souvent cherché à accroître leurs chances d'être recrutés en améliorant leur accès à un enseignement classique de qualité, à des programmes de formation ainsi qu'à des activités de travailleur indépendant et à réduire la disparité entre la formation acquise et les compétences nécessaires sur le marché du travail. Les services de formation et d'intermédiation, s'ils sont des éléments importants des stratégies d'emploi de la jeunesse, n'ont généralement pas suffi à créer les nombres d'emplois nécessaires et à améliorer leur qualité.

36. Pour créer des emplois plus nombreux et meilleurs pour les jeunes, les politiques macroéconomiques doivent traiter de la segmentation élevée du marché du travail ainsi que de l'emploi dans le secteur non structuré. Plus particulièrement, les pays doivent mettre en œuvre des mesures permettant de distribuer plus équitablement les risques et les avantages du marché du travail. Ils devraient également abolir les politiques discriminatoires en matière de recrutement des jeunes. Pour résoudre le problème de la pauvreté de la jeunesse, il faudra aussi traiter des problèmes du secteur non structuré. Les pays doivent promouvoir une capacité de production concurrentielle à long terme et améliorer la sécurité des revenus et les conditions de travail dans le secteur informel. Ils pourront le faire en étendant la couverture de la protection sociale offerte à la jeunesse. Ces mesures devront être complétées par des politiques plus générales concernant la demande, afin d'accroître les possibilités de travail décent pour la jeunesse.

37. En outre, pour mettre la crise de l'emploi des jeunes au nombre des priorités politiques, les gouvernements doivent stimuler la demande globale en général et les programmes spéciaux destinés à la jeunesse en particulier. Les plans d'action nationaux visant à promouvoir l'emploi de la jeunesse peuvent être utiles, s'ils sont appuyés par une ferme volonté politique et fondés sur une large participation et la démarginalisation des jeunes. Associer les jeunes au dialogue social et constituer des partenariats entre pouvoirs publics, organisations d'employeurs, syndicats et jeunes constitueront des éléments déterminants des plans d'action les plus appropriés aux niveaux national et local.

D. Application des programmes concernant des groupes sociaux et l'intégration sociale

38. Les gouvernements du monde entier prennent de plus en plus conscience de l'importance de l'intégration sociale pour la promotion du développement social et la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. L'intégration sociale favorise la cohésion sociale et des sociétés stables et justes et instaure un environnement propice à la démarginalisation et au progrès social. La participation de tous les

membres de la société à la vie sociale, économique, politique et culturelle est critique pour que les politiques des pouvoirs publics répondent aux besoins de la société.

39. On a pu progresser en matière d'intégration sociale essentiellement en adoptant des plans d'action internationaux, des conventions et des déclarations qui traitent des problèmes que divers groupes sociaux doivent surmonter pour échapper à l'exclusion sociale, à la pauvreté et à la démarginalisation. Tous ces instruments présentent des orientations pratiques sur les manières de promouvoir l'intégration sociale en améliorant la situation des groupes sociaux – y compris les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes et les peuples autochtones –, en leur permettant d'être plus autonomes et de participer davantage à la vie de la société.

40. Une des réalisations les plus notables en matière de promotion des droits des personnes handicapées a été l'adoption, en 2006, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention a précisé les manières dont toutes les catégories de droits s'appliquent aux personnes handicapées et a recensé des secteurs où il faut prendre des mesures pour permettre aux personnes handicapées d'exercer effectivement leurs droits ainsi que ceux où il convient de mieux protéger leurs droits. En outre, en septembre 2013, l'Assemblée générale organisera une Réunion de haut niveau sur les handicaps et le développement, qui offrira l'occasion d'examiner les politiques et les perspectives de développement du point de vue des handicaps, de renforcer la volonté de garantir les droits des personnes handicapées en matière de développement et de promouvoir la prise en compte de la démarginalisation des personnes handicapées dans les nouveaux cadres de développement international.

41. Étant donné que les personnes handicapées représentent plus de 15 % de la population mondiale et qu'elles sont particulièrement nombreuses parmi les couches les plus pauvres et les plus démarginalisées, il est urgent que le développement tienne compte de la question du handicap. Les pouvoirs publics, désormais conscients de ce problème, commencent à prendre des mesures pour combler l'écart entre la volonté politique et la pratique en matière de développement en améliorant la législation, en adoptant des stratégies et programmes nationaux qui prennent en compte les personnes handicapées et en suivant et en évaluant leur exécution. D'autres initiatives sont axées sur des secteurs spécifiques, tels que la participation et la démarginalisation des personnes handicapées, l'amélioration de l'accès aux installations physiques et aux techniques de l'information et des communications ainsi que la collecte et l'application des données concernant les personnes handicapées.

42. Dix ans après l'adoption du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2012) et dans le cadre du deuxième examen et évaluation de sa mise en œuvre qui aura lieu à la cinquante et unième session de la Commission du développement social en 2013, il importe d'agir d'urgence pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action et promouvoir la démarginalisation et la participation des personnes âgées. La crise financière et économique mondiale a poussé de nombreux États Membres à réduire les dépenses sociales, ce qui a eu des incidences sur le niveau de protection sociale offert aux personnes âgées. Il est donc impératif d'étendre la protection sociale pour s'attaquer au problème de la pauvreté des personnes âgées, en particulier dans les pays en développement. Plusieurs autres obstacles, dont le manque d'autonomisation et de participation des personnes âgées

à la vie politique, économique, sociale et culturelle, les possibilités limitées d'éducation et de formation, la discrimination et les violences à l'égard des personnes âgées, doivent être surmontés pour intégrer les personnes âgées dans la société.

43. Sur le plan international, les droits et la démarginalisation des personnes âgées ont fait l'objet d'un intérêt renouvelé. Le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, créé par l'Assemblée générale en 2010, a continué à débattre du renforcement de la protection des droits des personnes âgées. L'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012) vise à sensibiliser au vieillissement actif à l'échelon régional, en mettant particulièrement l'accent sur l'emploi et la participation à la société.

44. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, adopté en 1995, a joué un rôle essentiel d'orientation en matière de formulation et d'application des politiques nationales de la jeunesse. Il a recensé plusieurs secteurs prioritaires ainsi que des domaines d'action parallèle en vue de répondre aux préoccupations les plus pressantes des jeunes, dont l'amélioration des niveaux d'enseignement de base, la formation professionnelle, la création d'emplois, la démarginalisation effective et la participation des jeunes à la société et à la prise de décisions. La Réunion de haut niveau sur la jeunesse de 2011 a fait suite au Programme d'action et invité les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les parties prenantes à relever efficacement les défis auxquels se heurte la jeunesse. Dans sa résolution 65/312, l'Assemblée générale a adopté le document final de la réunion, qui a défini 17 domaines d'action concernant la jeunesse, dont des mesures spécifiques visant à créer des emplois ouverts à tous, à développer les compétences et à assurer une formation professionnelle qui réponde aux besoins du marché du travail.

45. Le vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille, qui sera célébré en 2014, offrira la possibilité de renforcer les politiques et programmes axés sur la famille, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté familiale, de l'équilibre entre l'activité professionnelle et la vie familiale et de la solidarité entre les générations. Les familles demeurent les principaux agents de l'intégration et de la protection sociale ainsi que du développement éducatif, émotionnel et social de leurs membres. Jusqu'à présent, les politiques et programmes nationaux ont essentiellement visé à appuyer les familles les plus vulnérables (dont les familles nombreuses et les familles monoparentales). La protection sociale est allée de services de base et de systèmes d'allocations à des activités rémunératrices et à l'octroi d'une aide aux parents, afin qu'ils équilibrent leur activité professionnelle et leurs responsabilités familiales. Pour améliorer les politiques et programmes sociaux actuels, il est essentiel de promouvoir l'évaluation de la politique de la famille, d'examiner les problèmes que rencontrent les familles et de partager les pratiques optimales en matière de politique familiale.

46. Les peuples autochtones, en dépit de leur diversité géographique et culturelle, connaissent souvent des formes analogues de marginalisation et de discrimination économique et sociale et des limites similaires dans leur accès aux services de santé de base et à l'enseignement. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, adoptée en 2007, a constitué une importante avancée en matière de prise de conscience, de promotion et de protection des droits et libertés des peuples autochtones. La Déclaration a souligné qu'il était essentiel d'aborder les

problèmes des peuples autochtones en se fondant sur les droits de la personne et en faisant preuve de sensibilité culturelle. Les politiques socialement inclusives destinées aux peuples autochtones devraient être fondées sur le respect de leur vision du monde et de leur expérience ainsi que de leur conception du bien-être, de la participation et du développement. Pour s'acquitter des engagements pris dans la Déclaration, les organismes nationaux ont élaboré des stratégies d'intégration sociale respectueuses de la culture. De nombreux peuples et communautés autochtones ont également créé des organisations aux niveaux local, national, régional et international pour faciliter la prise de décisions interne et obtenir le concours de l'État dans divers domaines, dont l'élimination de la pauvreté, la participation et l'inclusion sociale.

47. La promotion de l'intégration sociale ne se limite pas à des mandats définis pour des groupes donnés mais devrait être intégrée dans les politiques d'ensemble. Les politiques économiques et sociales doivent être harmonisées de telle sorte que les réalisations économiques et politiques se renforcent mutuellement. Il faut également s'employer davantage à appliquer des politiques qui éliminent la discrimination, en particulier en ce qui concerne les possibilités d'emploi et l'accès à un travail décent, améliorer la couverture et la qualité des programmes relatifs à l'éducation et à la santé, renforcer la démarginalisation et la participation universelles et étendre la protection sociale. Ces efforts, outre de permettre la réalisation des objectifs d'intégration sociale, contribueront à réduire la pauvreté et l'inégalité.

III. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social : améliorer la cohérence des politiques et mobiliser un financement adéquat aux fins du développement social

A. Cohérence des politiques

48. La cohérence des politiques, en particulier l'harmonisation des politiques économiques et sociales aux fins d'un ensemble commun d'objectifs sociaux est nécessaire pour qu'il soit plus facilement donné suite au Sommet mondial pour le développement social. Les politiques ont des effets indirects, souvent non désirés. Les politiques macroéconomiques de stabilisation visant à maintenir un faible niveau d'inflation et à juguler les déficits budgétaires ont par exemple accru l'instabilité de l'économie réelle et du marché du travail. La libéralisation des flux de capitaux internationaux a elle aussi intensifié cette instabilité, perturbé les taux de change réels et la cadence de l'investissement productif, de la formation de capital et de la création d'emplois. Privilégier l'équilibre du budget de l'État s'est souvent traduit par un déclin des investissements publics dans les domaines de l'infrastructure, de la technologie, de la santé et de l'enseignement, qui sont tous critiques pour la réduction de la pauvreté, le développement social et la croissance inclusive.

49. On peut voir un exemple de ces incohérences dans les interventions politiques de nombreux pays développés face aux incidences de la récente crise économique et financière mondiale, à savoir leur tendance à assainir les finances publiques en augmentant les impôts et en réduisant les dépenses, entre autres dans les secteurs sociaux. Une analyse des incidences des programmes d'assainissement des finances

publiques mises en œuvre ces 30 dernières années dans les pays développés montre que l'assainissement a pour conséquence une réduction de la production et une augmentation du chômage, au moins à court terme. En règle générale, une réduction du déficit équivalent à 1 % du PIB se traduit par une réduction de la demande nationale de 1 % et du PIB de 0,5 % dans un délai de deux ans et une augmentation du taux de chômage de 0,3 point de pourcentage¹¹. Si les incidences sur le chômage à court terme tendent à être temporaires, la hausse du chômage à long terme dure souvent au-delà de cinq ans. L'assainissement des finances publiques a des effets plus marqués lorsqu'il se déroule simultanément dans plusieurs pays, car il est alors plus difficile à chaque pays d'en atténuer les effets par l'augmentation des exportations. De plus, l'assainissement tend à accroître les inégalités de revenus, car il entraîne une diminution à long terme de la part des salaires dans le PIB, alors que les bénéficiaires continuent à augmenter ou diminuent seulement pendant une courte période¹². L'évolution actuelle vers l'assainissement des finances publiques indique qu'on ne considère pas la crise comme une occasion d'examiner les enseignements du passé et d'examiner l'inadéquation des cadres macroéconomiques existants.

50. Pour améliorer la cohérence des politiques sur le plan national, il faut harmoniser le cadre des politiques macroéconomiques avec les objectifs sociaux. En général, les pays qui ont le mieux négocié la traversée des cycles économiques en maîtrisant les fluctuations de la production, des investissements et de l'emploi sont ceux qui ont pu mettre en œuvre un ensemble cohérent de politiques budgétaires et monétaires anticycliques, en augmentant la dépense, y compris dans les secteurs sociaux – c'est-à-dire en autorisant les déficits budgétaires – pendant les phases de ralentissement, en renforçant la réglementation des flux de capitaux et en contrôlant la volatilité des taux de change.

51. Les pays où les pouvoirs publics ont appliqué des politiques complémentaires dans les secteurs économique et social, favorisé le développement industriel et effectué des investissements considérables dans le développement des infrastructures, la protection sociale et les services sociaux ont connu une diminution rapide de la pauvreté. Comblant le déficit d'infrastructures, en particulier, peut avoir un impact important sur les revenus des pauvres. Les investissements concernant le capital physique et humain, outre d'avoir des retombées directes sur la pauvreté, accroissent la productivité dans le secteur privé et peuvent contribuer à étendre la base de ressources nationales, accroissant ainsi la marge de manœuvre décisionnelle en matière de politiques macroéconomiques. De même, une répartition plus équitable des revenus et des possibilités peut stimuler la croissance économique, créer de ce fait des opportunités supplémentaires et permettre de financer de nouveaux investissements en capital humain et physique.

52. Chaque ensemble de politiques, qu'il concerne le comportement du marché du travail, l'emploi, la protection sociale, le développement agricole ou un autre domaine, doit faire l'objet d'une coordination entre ministères et secteurs politiques. Il n'en reste pas moins qu'il est ardu de promouvoir cette coordination et des mesures de politique se renforçant mutuellement entre ministères et organismes publics, aux fins

¹¹ Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale : reprise, risques et rééquilibrage* (Washington, 2010).

¹² Prakash Loungani « Will it hurt? Who will it hurt: the macroeconomic and distributional effects of fiscal austerity », article préparé pour la réunion du Groupe d'experts de l'ONU sur la création d'emplois pour une reprise durable, Genève, 23 et 24 juin 2011. Disponible sur <http://social.un.org/index/ExpertGroupMeetingsPanelDiscussions/2011/BuildingEmployment.aspx>.

d'objectifs généraux tels que l'élimination de la pauvreté, puisqu'il faut souvent poursuivre conjointement des objectifs multiples et arbitrer entre des exigences contradictoires. Un examen des bonnes pratiques en matière d'amélioration de la cohérence des politiques démontre l'importance d'une volonté politique en faveur d'un objectif donné au plus haut niveau, la nécessité d'un cadre politique stratégique visant à assurer la cohérence et d'une information et d'une analyse fiables et l'impératif de la transparence dans la prise de décisions¹³. Une surveillance attentive des organismes publics et une évaluation de l'application des politiques sont également cruciales pour la mise en œuvre efficace des politiques dans les secteurs économique et social.

53. Enfin, l'amélioration de la cohérence des politiques nécessite l'instauration d'un environnement politique international favorable, notamment au moyen de politiques qui se renforcent mutuellement en matière de commerce, d'investissement, d'agriculture, de fiscalité, de migration et s'agissant d'autres problèmes économiques, sociaux et environnementaux, ainsi qu'une gouvernance mondiale effective. Les gouvernements des pays développés en particulier doivent faire en sorte que leurs politiques – au-delà de l'aide – appuient, ou du moins n'hypothèquent pas, les politiques durables sur les plans social, économique et environnemental des pays en développement.

54. Il existe néanmoins plus d'une voie vers une meilleure cohérence des politiques. Tout système de gouvernance mondiale doit laisser aux pays la latitude de choisir et d'appliquer des solutions locales aux problèmes locaux. En particulier, ses impératifs ne doivent pas limiter le pouvoir de décision des pays en développement en matière budgétaire, notamment celui de financer les politiques publiques de manière durable et leur aptitude à appliquer des mesures contrecycliques face aux chocs extérieurs.

55. Si des objectifs politiques concrets peuvent varier en fonction du niveau de développement et de la structure économique de chaque pays, il est manifeste que les cadres politiques macroéconomiques devraient appuyer le développement social et l'accroissement des possibilités économiques. Le développement social ne se traduira pas par une importante diminution de la pauvreté et des inégalités si les capitaux humains mobilisés grâce aux programmes de développement social ne peuvent pas être utilisés aux fins d'un emploi productif et d'un travail décent.

B. Financement du développement social

56. On considère généralement que les efforts visant à éliminer la pauvreté, à créer des emplois et à promouvoir une croissance soutenue et inclusive sont des tâches dont les pays doivent avoir la maîtrise. Les efforts nationaux accrus de mobilisation des ressources donnent aux pays la possibilité, sur le plan budgétaire, d'accroître la dépense publique consacrée aux secteurs sociaux. Ils leur permettent aussi de construire des économies plus résilientes. En outre, le recours accru aux ressources nationales protège les pays des chocs soudains et des incertitudes liés aux fluctuations des recettes d'exportation, de l'aide publique au développement et des flux financiers internationaux, y compris les investissements étrangers directs.

¹³ Voir entre autres : Organisation de coopération et de développement économiques, *De meilleures politiques au service du développement. Recommandations pour la cohérence des politiques* (2011) et « La cohérence des politiques au service du développement – leçons tirées », *Synthèses de l'OCDE*, décembre 2008.

1. Améliorer la mobilisation des ressources nationales

57. Pour mobiliser effectivement les ressources nationales, les pays devront effectuer des réformes de gouvernance et mener une gestion macroéconomique prudente afin d'éliminer carences structurelles et goulets d'étranglement en matière de développement social. Il leur faudra notamment prendre des mesures concrètes pour améliorer la gestion des recettes provenant de produits tels que les hydrocarbures, les minerais et le bois d'œuvre et appliquer des politiques fiscales plus efficaces et plus justes (voir A/66/329)¹⁴. Ces ressources ont le plus d'incidence sur le développement social lorsqu'elles sont investies dans des domaines qui renforcent la formation de capital humain (l'éducation et la santé), créent des emplois décents, améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, protègent l'environnement et fournissent efficacement des biens et des services publics aux personnes défavorisées en conséquence de l'exclusion sociale, de leur sexe, de leur âge, de leur emplacement géographique ou du conflit. Les efforts de perception de l'impôt devraient être étayés par des politiques fiscales, des systèmes fiscaux modernisés, transparents et équitables, une administration fiscale efficace, un élargissement de l'assiette de l'impôt et la lutte contre l'évasion fiscale. La lutte contre l'évasion fiscale des sociétés, petites et grandes, et la perception auprès des petites et moyennes entreprises de la part de l'impôt qui leur revient permettront à la plupart des pays de disposer de plus grandes marges de manœuvre budgétaire. Des taux élevés d'évasion fiscale hypothèquent la croissance de la productivité en empêchant les pouvoirs publics d'investir dans l'éducation, la santé et les infrastructures. En conséquence, les pays en développement devraient intensifier leurs efforts budgétaires et de réforme de l'impôt, en plus de l'amélioration de la coopération fiscale internationale.

58. Il est nécessaire par ailleurs que les pays accordent la priorité au financement de la protection sociale en vue de mettre en place et d'améliorer des socles de protection sociale de base. Dans son rapport, le Groupe consultatif sur le socle de protection sociale¹⁵ a noté que des socles nationaux de protection sociale étaient un impératif socioéconomique et que leur mise en œuvre progressive dans la plupart des pays était possible, sur les plans financier et pratique. On trouve également dans le monde en développement des exemples toujours plus nombreux de mise en œuvre réussie de programmes de sécurité sociale de base.

59. En outre, le renforcement de l'inclusion financière et du rôle des coopératives peut aider à acheminer des ressources financières nationales dans le développement social. L'inclusion financière, c'est-à-dire l'accès universel à une large gamme de services financiers, serait un moyen d'aider à réduire la pauvreté et d'atteindre d'autres objectifs de développement social. Elle correspond à une notion plus large que le microcrédit, dans la mesure où elle inclut une gamme de services financiers tels que l'épargne, les versements de fonds et les assurances ainsi que le crédit. La finance accessible à tous s'emploie à améliorer l'accès aux services financiers aussi bien pour les particuliers que les petites et moyennes entreprises. Les coopératives

¹⁴ Banque africaine de développement, Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, *Perspectives économiques en Afrique : la mobilisation de ressources publiques et l'aide* (OCDE et Banque africaine de développement, 2010).

¹⁵ Organisation internationale du Travail, *Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive* (Genève, 2011).

financières et agricoles facilitent l'accès au financement dans des contextes différents dans le monde, souvent compte tenu d'objectifs sociaux.

2. Assurer un équilibre entre les ressources nationales et les ressources externes

60. Dans plusieurs pays, des efforts ont été déployés en vue de parvenir à un équilibre entre une combinaison de ressources nationales et externes qui pourrait le mieux financer le développement social de manière durable. Cette action a été largement influencée par les risques liés à la durabilité du financement extérieur dans le temps, à la dépendance de ces ressources et aux questions ultérieures concernant la maîtrise nationale des programmes. En outre, parce que les donateurs insistent de plus en plus sur les résultats concrets, les interventions sont axées sur des résultats immédiats, à court terme. Toutefois, ces interventions n'ont pas toujours été appropriées compte tenu des différences des situations nationales. Les donateurs ont également escompté que les pays bénéficiaires fourniraient une contrepartie nationale. Ces dynamiques ont accru la primauté des ressources nationales aux fins du financement du développement social.

61. Toutefois, les ressources nationales, si elles sont moins instables, ne suffisent souvent pas à répondre aux besoins de la plupart des pays pauvres. Il en résulte donc que les pays et leurs partenaires de développement devraient étudier des moyens de mieux mobiliser l'aide publique au développement aux fins du développement social et de renforcer les mécanismes visant à l'affecter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, comme par exemple ceux concernant l'éducation, la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. Des ressources internationales supplémentaires sont nécessaires pour aider les pays à s'adapter aux effets des changements climatiques et à les atténuer, à démarginaliser les populations, à construire un monde plus sûr et à appuyer les pays en transition ainsi que les pays victimes de catastrophes naturelles.

62. À ce jour, l'aide publique au développement atteint le niveau record de 129 milliards de dollars, mais demeure inférieure aux montants annoncés (voir A/66/126). En outre, la fourniture de l'aide a été procyclique et instable. Dans le même temps, la crise économique et financière mondiale a eu des incidences négatives sur les perspectives en matière d'aide. D'après une récente enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'aide programmable par pays augmentera de 2 % par an entre 2011 et 2013, contre une moyenne de 8 % par an entre 2008 et 2010¹⁶. Il faut donc redoubler d'efforts pour que les pays développés honorent leur engagement tendant à affecter 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement et à en consacrer de 0,15 à 0,2 % aux pays les moins avancés. Il est important de donner suite aux annonces de contribution en matière d'aide, telles que celles figurant dans la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition, annoncée à l'occasion du Sommet du Groupe des Huit tenu à Camp David en 2012, pour que les pays en développement parviennent à la sécurité alimentaire et soient mieux en mesure de lutter contre l'extrême pauvreté, la faim et la malnutrition. Cette initiative s'inscrit dans la lignée du Sommet du Groupe des Huit tenu à L'Aquila en 2009 et des engagements pris en matière de développement agricole mondial.

¹⁶ Organisation des Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.12.II.C.2).

63. Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour améliorer la contribution de l'investissement étranger direct aux efforts de développement social, car il demeure un élément essentiel des flux de capitaux privés à destination des pays en développement et devrait se chiffrer à plus de 300 milliards de dollars en 2010 (A/66/329). L'investissement étranger direct pourrait stimuler le développement social de diverses manières, notamment grâce à l'investissement dans des secteurs sociaux tels que ceux de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de l'assainissement et de l'énergie, à l'établissement de relations avec les industries locales et les marchés, à la promotion du développement des entreprises locales et à la mobilisation de la responsabilité sociale des entreprises.

64. Les envois de fonds des travailleurs migrants ont nettement augmenté ces 10 dernières années, ce qui reflète la hausse des migrations internationales et la meilleure comptabilisation de ces envois. Les envois officiellement enregistrés à destination des pays en développement se sont montés à 372 milliards de dollars en 2011, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2010¹⁷. Ceci illustre le rôle de plus en plus important que jouent les communautés à l'étranger en tant que fournisseurs de financements extérieurs. La plupart des envois de fonds sont utilisés par les ménages pour financer les denrées alimentaires, les logements, les dépenses de santé et d'éducation, qui sont tous des secteurs d'intérêt pour le développement social. Les pays d'accueil et les pays d'origine devraient s'attacher davantage à tirer parti du potentiel économique des communautés installées à l'étranger, y compris en fournissant un cadre juridique, réglementaire et institutionnel porteur pour encourager les investissements dans les pays d'accueil et les pays d'origine et réduire les frais d'envoi.

65. Le commerce international peut servir de moteur du développement social, essentiellement grâce à la création d'emplois dans le secteur structuré, l'amélioration des capacités de production nationale dans les chaînes de valorisation mondiale et le perfectionnement des compétences. Des mesures d'ajustement à court terme, comme l'appui à la formation en cours d'emploi et le recyclage, et des politiques à long terme comportant des prestations en cas de chômage et un appui à un enseignement classique et informel dans les domaines de la science, de la technique et des langues peuvent contribuer à minimiser les effets potentiellement néfastes d'une transition vers un régime commercial plus libéralisé et protéger contre la diminution des revenus du commerce en période de crise mondiale.

66. Des efforts internationaux d'allègement de la dette, tels que l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, ont allégé la charge de la dette des pays pauvres. En dépit des problèmes qui restent à résoudre, cette initiative a amélioré la marge de manœuvre budgétaire dans les pays concernés, de manière à mettre en œuvre des politiques spéciales de réduction de la pauvreté. Toutefois, en l'absence d'un mécanisme efficace et équitable de restructuration de la dette, il est difficile, long et onéreux de résoudre les problèmes de la dette et cela a souvent d'importantes incidences sociales.

¹⁷ Banque mondiale, « Remittance flows in 2011- an update », *Migration and Development Brief* n° 18, Migration and Remittances Unit, 23 avril 2012.

IV. Recommandations

67. Afin de donner suite plus rapidement au Sommet mondial pour le développement social et d'atteindre d'autres objectifs de développement social et pour que le redressement des crises mondiales soit durable, l'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations ci-après :

a) **L'objectif fondamental des politiques macroéconomiques et sociales devrait être de créer des emplois productifs et un travail décent, puisque les possibilités d'emploi décent sont le principal moyen d'échapper à la pauvreté et d'aller sur la voie d'une croissance économique inclusive, équitable et soutenue. À cet égard, il faudrait inviter les pays à intensifier leurs efforts en matière de création de possibilités d'emploi pour les groupes qui pâtissent le plus de l'absence d'emplois productifs et de travail décent et à affecter des ressources supplémentaires à cette mission;**

b) **Les gouvernements devraient envisager de mettre en place un socle de protection sociale, conformément aux priorités et à la situation nationale, compte tenu de l'importance de l'accès universel à la protection sociale pour rompre le cycle de la pauvreté et réduire les inégalités. Ils devraient envisager d'étendre la portée des programmes de protection sociale existants, pour que le redressement soit durable et que la croissance économique future soit plus inclusive et équitable;**

c) **Il faudrait s'efforcer davantage d'accroître les investissements dans l'enseignement, la santé, l'agriculture et les infrastructures et d'affermir l'encadrement, la gouvernance et les institutions, pour que l'Afrique et les pays les moins avancés puissent maintenir leur croissance positive et renforcer les acquis déjà obtenus dans un certain nombre de domaines;**

d) **Il conviendrait de poursuivre sans relâche des efforts plus pratiques pour régler le problème du déficit national en matière de financement, auquel de nombreux pays en développement se heurtent, pour que ces derniers financent durablement leur développement économique et social. L'établissement de priorités et l'intensification des efforts de mobilisation des ressources nationales devraient continuer à être complétés par l'aide publique au développement qui a déjà fait l'objet d'engagements de la part des pays développés;**

e) **Dans les efforts visant une réduction durable de la pauvreté, il conviendrait de prêter une attention particulière à la promotion de la participation et de la démarginalisation de tous les membres de la société. Les gouvernements devraient être invités à s'attaquer aux problèmes que sont l'inégalité, la discrimination, l'exclusion dans la société tout entière et à prendre des mesures pour que tous les segments de la société, et en particulier les groupes défavorisés, dont les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes handicapées, puissent participer à la prise de décisions.**